

Commune de Vitry-aux-Loges
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

COMITE DE PILOTAGE Compte-Rendu n°11

Objet de la réunion CP 8	Date réunion Le 07 novembre 2018	Heure – lieu 18h00 – mairie
Rédacteur Virginie DUCHIRON	Date prochaine réunion Le 05 décembre 2018 CP 9	Heure – lieu 18h00 – Mairie

Participants

Commune de VITRY-AUX-LOGES
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme -
Réunion CP8 mercredi 07 septembre 2018 – 18h00

Nom - Prénom	Fonction / adresse e-mail	Signature	Excusé /Absent
Jean Claude NAIZONDARD	Maire de Vitry-aux-Loges jcnaizondard@outlook.com		
Jacques CEVOST	1 ^{er} Adjoint Jacques.cevost@vitry-aux-loges.fr		
Christel BARBIER	3 ^e adjoint Christelbarbier2@gmail.com		
Marie-France DENIS	4 ^e adjoint Mf.denis@vitry-aux-loges.fr		Excusé
Arnaud de Beauregard	5 ^e adjoint asdebeauregard@gmail.com		
Jacques STEFANI	Conseiller délégué Stefani.jacques45@gmail.com		
Francis VIGOUROUX	Conseiller municipal Vigouroux.fr@free.fr		
Chantal LEJARRE	Conseillère municipale Chantal.lejarre@hotmail.fr		Excusé
Didier AUGER	Conseiller municipal augerdi@wanadoo.fr		
Christophe BOURILLON	Conseiller municipal Christophe.bourillon@gmail.com		
Sandrine EUGENE	Conseillère municipale Eugene.damien@neuf.fr		
Claire SICARD	DGS Ville de Vitry-aux-Loges Secrtaire.generale@vitry-aux-loges.fr		
Patricia ROBLET	DDT Loiret/SUADT/DADT/PP patricia.roblet@loiret.gouv.fr		
Virginie DUCHIRON	parenthesesURBaines parenthesesurbaines@gmail.com		
Sébastien BONDOUX	parenthesesURBaines parenthesesurbaines@gmail.com		
Laure SUTEAU	ECR Environnement LSuteau@ecr-environnement.com		
Juliette VIGNES	Atelier Juliette VIGNES vignes.paysage@gmail.com		

Synthèse des échanges

Objet	Thème - Intervenant	Echanges	Actions	Porteurs	Délais
Introduction	Virginie Duchiron	Objets du COPIL : - 1 ^{er} zonage - 1 ^{er} règlement - Echanges sur les analyses d’ECR environnement			
Transcriptions réglementaires	Zonage	<ul style="list-style-type: none"> • Corrections : <ul style="list-style-type: none"> ○ la ZA de Guidon : parcelles à classer en Uc et A ○ la ZA de la Gare : parcelle à classer en N. • Pour le site Agribionova : les parcelles concernées par le projet seront soit classée en STECAL soit feront l’objet d’un secteur A indiqué. • Virginie Duchiron prendra contact avec le porteur de projet M. Olivier RAVISE, pour le contenu du projet. • Les différences entre les classements en zone Naturelle, les éléments de paysage à protéger et les zones U jardins (Uj) : • Zone Naturelle : correspond aux secteurs à préserver en raison du caractère environnemental, paysager et biologique. Sont également classée en N, les secteurs montrant des risques naturels pour les personnes (ex. zone inondable connue, secteur de cavités, etc). Les zones N sont donc les secteurs sensibles. • Eléments de paysages à protéger : c’est une possibilité que donne le code de l’urbanisme. Il est possible de préserver des éléments qui participent à la qualité paysagère et environnementale de la commune. Cela va de l’arbre isolé, à la haie, ou au bosquet. • Zone Uj : c’est une souplesse acceptée par les services de l’Etat sur le classement des zones Urbaines. Ces zones U permettent de préserver les fonds de jardins tout en autorisant les annexes et souvent les extensions limitrophes des habitations situées en zone Urbaine. 	<p>Corrections</p> <p>Mail</p>	<p>PURBS</p> <p>PURBS</p>	<p>Fait</p> <p>Fait</p>

		<ul style="list-style-type: none"> • La future zone AU (à urbaniser): le secteur initialement pressenti situé dans le prolongement du lotissement des Caduels, a fait l'objet d'investigations faune, flore et sols par ECR environnement. Il s'avère que 2 zones humides sont confirmées. De plus, la paysagiste a recensé des peuplements de Chênes qui méritent d'être préservés. Par conséquent, le zonage remis ce jour fait état de 3 secteurs « blancs » qui sont potentiellement de futures zones AU. Néanmoins, chacun est contraint par des problématiques environnementales. • <u>Rôle de la commission</u> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Choisir le secteur à urbaniser en fonction des critères environnementaux et des conséquences sur le projet de PLU. 			
	Règlement écrit	<ul style="list-style-type: none"> • Transmis aux élus de la commission pour lecture et modifications. 	Lecture et modifications	ELUS	Décembre/janvier
A faire	LES ELUS	<ul style="list-style-type: none"> • Se positionner sur la zone AU préférablement envisagée • Lire le projet de règlement 			